

Département de l'AIN Canton de CHATILLON S/CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2017-07-03</u>	ANNEE 2017 <i>Objet :</i> SAUVEGARDE EXTERNALISEE DES DONNEES
<p>Le vingt sept juillet deux mille dix sept</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Mélusine BALLIF, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Jocelyne ROLLET, Gérard SZYNDRALEWIEZ, <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : Thierry CHABANON donne pouvoir à Philippe MABRU, Eric DE CLAVIERE donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION, Lionel GENTIT donne pouvoir à Sandrine BOUDIGUES, Didier REY, Nathalie VERNUS-PROST donne pouvoir à Michel AUBRUN,</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 20 juillet 2017 Membres en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de faire appel à une société extérieure pour effectuer une sauvegarde externalisée des données de la commune (documents word et excel, comptabilité, état civil, paie...).

La société SERIANS a fait parvenir un devis pour une sauvegarde externalisée journalière des données qui ne transiteront pas par l'étranger, d'un montant de 3 684.00 € TTC pour 36 mois.

Le pack comprend un pack sauvegarde à distance 25 Go et l'installation à distance.

Cette même société propose en option l'installation d'un antivirus au prix de 570.00 € TTC pour 36 mois.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur l'acquisition de cette prestation et son option antivirus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'offre de la Société SERIANS pour un montant de 3 484.00 € TTC pour 36 mois.
- **REFUSE** l'option antivirus pour un montant de 570.00 € TTC pour 36 mois.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION